

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 5 mars 2026

Date de convocation : 27/02/2026

Ordre du Jour :

09) affectation de résultats 2025

10) Vote du budget prévisionnel 2026

11) vote du taux des taxes 2026

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOUE Christelle,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est approuvé à l'unanimité après quelques observations de Mme JOLY-LAVRIEUX.

2026-07 affectation de résultats 2025

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de Fonctionnement de :.....	1 348 388.76
un déficit cumulé d'Investissement de :.....	315 120.93
un solde positif de restes à réaliser :.....	226 155.66

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

I - DECIDENT :

d'affecter le résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)
: 315 120.93

Le solde disponible a été affecté comme suit :

- affectation de l'excédent de Fonctionnement (ligne 002) : 1 033 267.83

II - DECIDENT :

d'affecter le résultat déficitaire de Fonctionnement à la ligne 002 (déficit de Fonctionnement reporté) : 0.00

2026-08 vote du budget prévisionnel 2026

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal présents le budget primitif de la commune au titre de l'année 2026, qui s'équilibre en :

- section de fonctionnement à :.....	2 248 855.83 €
- section d'investissement à :.....	2 190 951.22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent le budget primitif 2026 de la commune tel que stipulé ci-dessus et autorisent les dépenses aux chapitres pour la section de fonctionnement et à l'article pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 3 % de la section d'investissement.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

2026-09 vote du taux des taxes 2026